CEOC
Mitglied

KESSELINSPEKTORAT
INSPECTION DES CHAUDIÈRES
Richtistrasse 15, CH - 8304 Wallisellen, Tel. 044 877 61 11, Fax 044 877 61 75

SVTI
ASIT

Wallisellen, 10. Février 2017

Certificat de vérification de produit selon CCE No.CCE 121.005.17

pour des éléments d'installation pour liquides polluant les eaux ASIT No. SM240486

Objet	Petits réservoirs en polyéthylène avec bac de rétention en tôle d'acier. Types: „PE-K 720" et „PE-K 1000".
Champ d'application	Petits réservoirs servant à l'entreposage d'huile de chauffage et d'huile diesel ainsi que diesel bio, dans des bâtiments (volume utile max. 4'000 l). Les réservoirs peuvent être installés en dehors des zones ou périmètres de protection des eaux souterraines (zones S).
Validité	Le certificat est valable jusqu'au 30 Avril 2022 et peut être renouvelé sur demande.
Détenteur du certificat et fabricant	DEHOUST GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D – 69181 Leimen
Remarques	Ce certificat remplace le certificat 121.0005.12. Chaque réservoir doit présenter en un endroit bien visible le numéro CCE.

Base légale

- Article 22 de la loi fédérale du 24. janvier 1991 sur la protection des eaux (Loi fédérale sur la protection des eaux
- Directives CCE „Contrôle des éléments d'installation et documentation des résultats de contrôle" (2008) ;
- Fiches techniques de CCE K 4 (2008);
- (SN) EN 13 431:2009;

Bases technique

- „Allgemeine bauaufsichtliche Zulassung Nr. Z-40.21-53 des DIBt Deutsches Institut für Bautechnik, Berlin;
- Attestation 94511/10-5, 94511/10-6 SKZ du 01. Février 2011;
- Rapport du TÜV Süd de surveillance production du 31.01.2017.

Description

Matériaux

Les réservoirs sont formés par moulage par extrusion sous pression d'air de polyéthylène PE-HD. Les matériaux Lupolen 4261 AG UV et Rigidex HM 4560 UA seront utilisés.
Le matériau doit être constitué d'au-moins 70% de matériau neuf et de max. 30% de matériau recyclé.
Le bac de rétention est soudé selon „DIN EN 10143" en tôles d'acier galvanisés. Les parois sont d'au-moins 1,0 mm pour le fond et les parois latérales, et d'au moins 0,75 mm pour le couvercle.

Construction

Les petits réservoirs sont formés par moulage par extrusion sous pression d'air de polyéthylène PE-HD. Le bac de rétention est soudé en tôles d'acier galvanisés. Après l'épreuve d'étanchéité le réservoir est placé librement dans le conteneur ouvert. Le couvercle en tôle doit être fixé de manière non démontable au conteneur. Le socle en acier protégé contre la corrosion doit garantir que le réservoir se trouve à une distance d'au moins 20 mm du sol.

Liquides pouvant être entreposés

Les réservoirs peuvent être utilisés pour le stockage à l'air libre des liquides suivants à une température de 30 ° C max. :

- huile de chauffage selon DIN 51603-1;
- huile de chauffage EL A Bio 5 ou. Bio 10 selon DIN V 51603-6 (réservoirs fluorés);
- Diesel selon DIN EN 590;
- Diesel selon DIN EN 14214 (Biodiesel)
- Huile de graissage, huile hydraulique, huile de transfert de chaleur Q avec point éclair > 55 °C;
- Huile de graissage, huile hydraulique, huile de transfert de chaleur Q d'occasion avec point éclair > 55 °C
  Origine et point éclair doivent être preuvé par l'exploiteur.
- Huile végétale en chaque concentration.

L'utilisage et stockage d'autres liquides doit être agrée par l'expert CCE.

Pour le stockage de mazout (DIN 51603) ou diesel on peut assembler 5 réservoirs au max. Les réservoirs ne doivent pas former une unité hydrauliquement communicante, p.ex. montage de soupapes de retenue.

Equipement des réservoirs

Indicateur du niveau de remplissage / détection des fuites

Les petits réservoirs doivent être équipés d'un indicateur de niveau constitué d'un flotteur dans un tube-guide avec un indicateur à aiguille avec marquage 95 %.

Entre le réservoir et le conteneur doit se trouver un détecteur de fuites. Le détecteur de fuites doit être contrôlée périodiquement.

Conduite compensatrice de pression

Chaque réservoir doit être équipé d'une conduite compensatrice de pression (aération), active en permanence. Elle est conçue de telle sorte qu'aucune surpression ou dépression inadmissibles ne puissent être provoquées. Les vapeurs dégagées seront neutralisées.

Vérifications techniques par le fabricant

Surveillance de la fabrication interne

Pour garantir la qualité permanente des réservoirs et bacs de rétention fabriqués, le fabricant s'engage à soutenir une surveillance de la fabrication interne.
Les résultats des contrôles sont à documenter et à conserver au moins 10 ans.

Examen de construction

Le fabricant doit soumettre chaque conteneur ouvert (sans couvercle) à un examen de construction englobant les opérations suivantes:

- contrôle des cordons de soudure et/ou des sertissages;
- contrôle visuel des déformations éventuelles.
- mesurer le poids (chaque 10.);
- Mesure des parois par procédé de mesure ultrasons. (voir DIBt).

Epreuve d'étanchéité

Chaque réservoir doit 'être soumis à une épreuve d'étanchéité (réservoir vide dont les manchons ont été étanchés) par surpression d'air de 20 kPa (0,2 bar) au moins. Les surfaces latérales du réservoir peuvent être étayées pendant l'épreuve.
L'épreuve est concluante si, après 30 secondes, la pression dans le réservoir n'a pas diminué de plus de 0,5 kPa (5 mbar).
Le bac de rétention en acier est contrôlé par ressuage et lumière UV.

Essai de résistance

L'essai de résistance était effectué par le SKZ (centre de matière plastique de l'Allemagne sud) et est contrôlé et confirmé par le contrôle de la géométrie et épaisseur des parois.

Procès-verbal d'examen

Un procès-verbal d'examen sera établi pour chaque petit réservoir à deux parois. Le fabricant y attestera que les vérifications ont été effectuées et qu'elles sont concluantes. Le procès-verbal d'examen sera remis au propriétaire de 'installation.

Surveillance de la fabrication

Le fabricant s'engage à faire examiner périodiquement la fabrication par un organe de contrôle agrée (Third Party Inspection).

Transport et entreposage intermédiaire (K1 à K4)

L'entreposage (en dehors max. 6 mois), le transport est à effectuer uniquement par des entreprises disposant du savoir-faire spécifique, des appareils, de l'équipement et de moyens de transport appropriés ainsi que du personnel suffisamment formé. Dans le but d'éviter tout danger pour des employés impliqués et des tiers, il est indispensable d'observer les prescriptions de prévention des accidents déterminantes.

Les réservoirs ne doivent être installés que sur un sol horizontal stable, résistant aux tassements et au gel. Les espaces entre la batterie des réservoirs et les parois du local seront d'env. 15 cm sur deux côtés adjacents, et de 50 cm au minimum sur les deux autres. Pour les réservoirs pouvant être retirés du local, l'espace entre les réservoirs et la paroi du local sera de 3 x 15 cm au minimum et de 50 cm au minimum sur le côté destiné à l'exploitation.
Les inscriptions apposées sur les réservoirs doivent être visibles

Les réservoirs installés côte à côte doivent toujours être reliés avec deux éclisses d'écartement (barrettes de fixation). Pour ce faire, celles-ci seront emboîtées sur le rebord du couvercle des réservoirs contigus.
Les réservoirs ne doivent pas former une unité hydrauliquement communicante.

Vérification des petits réservoirs après l'installation

L'installateur doit contrôler et confirmer le bon fonctionnement du petit réservoir et du bac de rétention après l'installation.

Exploitation

Les petits réservoirs à deux parois sont remplis à l'aide d'un pistolet distributeur dont le débit maximal s'élève à 200 litres/min. La température max. du liquide pendant le remplissage est 40 ° C.
La température max. de stockage est 30 ° C. Les liquides ne contiennent pas des solvants ou d'autres liquides de point éclair <55 ° C.
Le remplissage est constamment surveillé.

Entretien et révision

Le détenteur du certificat doit affirmer que l'exploiteur sera en possession des instructions de manipulation, entretien et révision du réservoir.

Marquage

Le fabricant doit garantir que chaque petit réservoir à deux parois porte en un endroit bien visible les informations suivantes:

- KVU- (CCE-/CCA-) No Certificat et détenteur;
- Fabricant;
- Type et No de fabrication, date de la fabrication;
- Matériau: Polyéthylène (PE-HD);
- Indication relative à son exploitation sans pression ;
- Installateur avec numéro de téléphone;

Divers

- Température du mélange en remplissage max. 40 ° C;
- Température de stockage max. 30 ° C;
- Pour les réservoirs avec tuyauterie fixes, les équipements de sécurité à appliquer doivent répondre aux règles de la technique.
- Les petits réservoirs doivent être installé à l'intérieur des bâtiments;

L'expert selon CCE

ASIT- Inspection des chaudières, organisme d'inspection reconnu

Oliver von Trzebiatowski
Leiter Industrie Services

Gerhard Wochner
Sachverständiger

Annexe 1: Mise en place simple

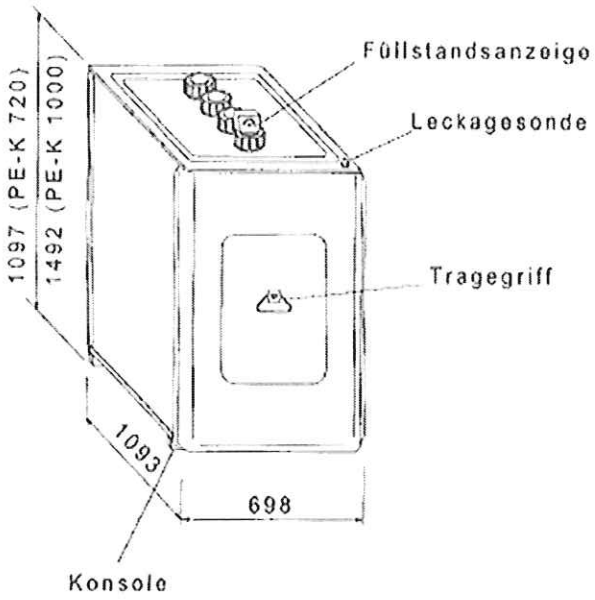
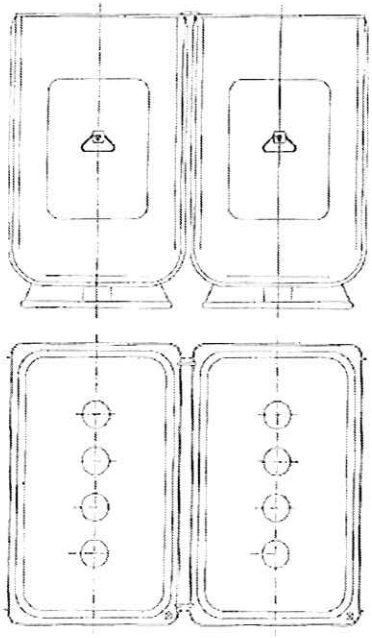
Installation en bloc: